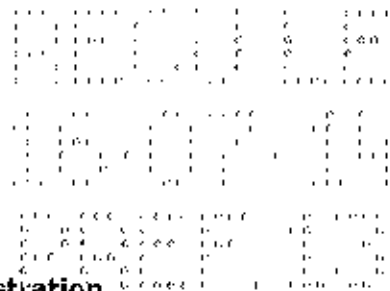




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 11 JUILLET 2014

Budget Supplémentaire 2014

Délibération n°05_14/07/11_BS

L'an deux mille treize, le 11 juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 26 juin 2014 :

VU

- l'article 15 de la loi d'orientation 92/125 du 06/02/92,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- les articles L.1431-1 à L.1431-9 et R 1431-1 à R 1431-21, ainsi que les chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie le Conseil d'administration doit tenir débat sur les orientations budgétaires avant de procéder au vote.
- le chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- les délibérations 02_04_13/04/05 du 5 avril 2013, 02_13_09_13_ADOP_BS du 13 septembre 2013, 01_15_11_13_ADOP_BS RECTIF du 15 novembre 2013, 05_CA_13_12_13_DOB et 05_1_CA_13_12_13_BUD du 13 décembre 2013, 03_14_03_14_APPROB_CPTE_ADM et 04_14_03_14_APPROB_CPTE_GESTION et 05_14_03_14_AFFECTATION_RESULTAT du 14 mars 2014.



Le (la) Président(e),

EXPOSE

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. En effet, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif. Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif adopté le 14 mars 2014, c'est-à-dire après le vote du budget primitif, adopté le 13 décembre 2013, dont il reprend la structure.

Les prévisions initiales inscrites au budget primitif se sont modifiées comme suit après 6 mois d'exercice : Le Compte administratif, conformément aux termes de la délibération 03 14/03/14, fait apparaître un résultat de fonctionnement de 1 130 844.15 €, un solde d'exécution de la section d'investissement avant restes à réaliser de 453 018.20 €.

La poursuite de la réalisation du projet LoAD ainsi que la passation de plusieurs marchés d'aménagements d'ateliers, de désamiantage, d'installation d'une vidéo protection et d'acquisition de matériels techniques ou pédagogiques, nous conduisent à continuer d'opérer un virement conséquent vers la section d'investissement. Il a donc été décidé d'y affecter 1 000 000 € supplémentaires.

Enfin, la perspective de perception tardive des compléments de recettes doit nous inciter à la prudence en matière de gestion de la trésorerie et donc à maintenir des disponibilités suffisantes sur le chapitre 012-charges de personnel en y affectant 130 844.15 € et 7 000 € de recettes, afin de :

- pouvoir faire face aux échéances et éviter d'avoir à acquitter des charges financières. Ces dispositions récurrentes posent la question de la constitution de réserves suffisantes équivalant à deux mois ou un trimestre d'exploitation, en l'absence de versement d'une dotation de création. Cette réserve permettrait d'atténuer les effets d'assèchement de la trésorerie dus au décalage calendaire des versements des différentes participations.

- recruter des intervenants extérieurs pour développer l'activité artistique et pédagogique, verser la GIPA, finaliser l'intégration de fonctions d'administration générale.

Le budget supplémentaire soumis au vote du Conseil d'Administration se résume ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	888 400,00	0,00	0,00	0,00	888 400,00
012	Charges de personnel	5 231 700,00	0,00	137 644,15	137 644,15	5 369 344,15
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
66	Frais de fonct. des gres d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	6 120 100,00	0,00	137 644,15	137 644,15	6 257 744,15
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	88 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	104 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 316 100,00	0,00	145 644,15	145 644,15	6 461 744,15
023	Virement à la sect' d'invest. (5)	288 900,00		0,00	0,00	288 900,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	140 000,00		7 000,00	7 000,00	147 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de	428 900,00	0,00	7 000,00	7 000,00	435 900,00
	TOTAL	6 745 000,00	0,00	152 644,15	152 644,15	6 897 644,15
						+
						0,00
						=
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						6 897 644,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
70	Produits des services	300 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	295 000,00
73	Impôts et taxes	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
74	Dotations et participations	5 830 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	5 852 000,00
76	Autres produits gestion courante	65 000,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00	62 500,00
	Total des recettes de gestion courante	6 745 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	6 759 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 745 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	6 766 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			200,00	200,00	200,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
	TOTAL	6 745 000,00	0,00	21 700,00	21 700,00	6 766 700,00
						+
						130 844,16
						=
						TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						6 897 544,16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cha	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
F010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
F20	Immobilisations-incorporées (tr. aff. 204)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
F204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
F21	Immobilisations corporelles	119 900,00	1 157,92	300 000,00	300 000,00	620 057,92
F22	Imm. reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
F23	Immobilisations en cours	100 000,00	177 043,03	504 617,25	504 617,25	1 235 650,28
	Total des dépenses d'équipement	448 900,00	178 200,95	1 261 617,25	1 261 617,25	1 888 718,20
F10	Dotation Fonds divers Réservé		0,00	0,00	0,00	0,00
F13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
F16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
F18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
F26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
F27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
F020	Dépenses imprévues invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	448 900,00	178 200,95	1 261 617,25	1 261 617,25	1 888 718,20
F40	Opérations d'aide entre sections (4)			200,00	200,00	200,00
F41	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			200,00	200,00	200,00
	TOTAL	448 900,00	178 200,95	1 261 617,25	1 261 617,25	1 888 918,20
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 888 918,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cha	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
F40	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
F13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	0,00	0,00	0,00
F18	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	0,00	0,00	0,00
F20	Immobilisations incorporées (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
F204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
F21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
F22	Imm. reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
F23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
F10	Dotation Fonds divers Réservé	20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	0,00
F103	Excédents de fonctionnement (8)		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
F165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
F18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
F26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
F27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
F024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	20 000,00	0,00	980 000,00	980 000,00	1 000 000,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 000,00	0,00	980 000,00	980 000,00	1 000 000,00
F021	Virement de la section de fonct. (4)	288 900,00		0,00	0,00	288 900,00
F49	Opérations d'aide entre sections (4)	140 000,00		7 000,00	7 000,00	147 000,00
F41	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	428 900,00		7 000,00	7 000,00	435 900,00
	TOTAL	448 900,00	0,00	987 000,00	987 000,00	1 435 900,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					453 018,20
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 888 918,20

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de budget supplémentaire pour l'exercice 2014 ;

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	14
Votes contre	2
Abstention	3

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2014.

Le (la) Président(e)

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le

Le (la) Président(e) certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

